Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-79-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°79/2026
SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

AJOUT D'UN TARIF D'AMENDE APPLICABLE SUR LE RÉSEAU DES TUL

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 079 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

AJOUT D'UN TARIFS D'AMENDE APPLICABLE SUR LE RÉSEAU DES TUL

Rapporteur : Julien Brocail

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2333-64 à L2333-75 et L5211-1

Vu la délibération n° 056/2022 du conseil communautaire du 12 septembre 2022 approuvant le choix du délégataire de la délégation de service public des transports urbains de l'agglomération lavalloise

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs, sur le périmètre des trente-quatre communes, signé le 28 novembre 2022,

Vu la délibération n°131/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 approuvant l'avenant 1 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n°128/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 approuvant les tarifs des amendes applicables sur le réseau des TUL,

Vu la délibération n°132/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 approuvant l'avenant 2 au contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n°081/2025 du conseil communautaire du 06 octobre 2025 approuvant l'avenant 3 au contrat de délégation de service public,

Considérant qu'il convient d'ajouter un tarif aux amendes applicables sur le réseau des TUL afin de faire respecter le port des gilets de haute visibilité à bord des cars scolaires et d'annexer au contrat de la délégation de service public,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1oer
Les montants des amendes applicables sur le réseau des TUL de Laval Agglomération sont validés tels que présentés ci-dessous :

- Titre non validé : 6 €
- Titre non valable (titre validé à la vue des contrôleurs, titre hors période de validité) : 35 €
- Non port du gilet de sécurité pour accéder à l'arrêt ou à bord des cars scolaires : 35 €
- Absence de titre : 68 €
- Trouble à la tranquillité : 150 €
- Application de frais de dossier après 10 jours : 16 €
- Application de frais de dossier après 30 jours : 31 €

Article 2
Ces montants seront annexés au contrat de la délégation de service public et seront applicables dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Soultani-Vigneron, Agathe Laigle, Fabien Guittois et Stéphanie Hibon-Arthuis).

Le Président,

Signé : Florian Bercault